**FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2021**

**Actions d’analyse des pratiques professionnelles**

* **Définition**

L’analyse des pratiques professionnelles est une démarche au cours de laquelle un prestataire extérieur encadre un groupe de professionnels au sein d’une structure, réunis pour échanger sur une situation de travail, l’analyser, identifier les difficultés rencontrées et faire ainsi évoluer les pratiques.

Il s’agit d’une démarche élaborée dans une logique de co-construction entre les salariés et l’expert, permettant l’acquisition de connaissances et de compétences, dans une perspective d’amélioration des pratiques professionnelles.

**Le prestataire doit :**

* Disposer d’un numéro de déclaration d’activité, en cours de validité, en tant que prestataire de formation,
* S’être déclaré sur la plateforme Datadock,
* Être référencé par Uniformation.

**A noter :**

**Le programme d’analyse des pratiques professionnelles doit obligatoirement préciser les modalités d’acquisition et de développement des compétences.**

* **Calendrier**

Les actions d’analyse des pratiques professionnelles doivent intégralement se dérouler entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

**Aucune prise en charge ne pourra être accordée pour une action ne respectant pas ces dates.**

* **Structures éligibles**

Toutes les structures de la branche :

* Appliquant la Convention collective nationale (CCN) des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) (IDCC n°1261),
* A jour du versement de leurs contributions à Uniformation,
* N’ayant pas bénéficié d’un financement « analyse des pratiques professionnelles » au cours des 2 dernières années.
* **Publics concernés**

Salarié-e-s de la branche

* **Modalités d’organisation**

Ces actions sont à l’initiative de l’employeur et se déroulent pendant le temps de travail du salarié (maintien de la rémunération habituelle).

**Attention : Lorsque les actions se déroulent, en tout ou partie, hors du temps de travail, les dispositions légales doivent être respectées.**

* **Financement**

Chaque demande est étudiée individuellement.

La prise en charge concerne les coûts d’encadrement de l’action qui ne peuvent excéder **200€/jour/stagiaire** dans la limite de :

* **1200€/an pour les structures de moins de 50 salariés** en Equivalent Temps Plein.
* **2500€/an pour les structures de 50 salariés et plus** en Equivalent Temps Plein.
* **Dates limites**

**La demande préalable doit être adressée accompagnée des pièces demandées au minimum deux mois avant le démarrage de l’action et au plus tard le 1er octobre 2021**.

La **demande de remboursement doit être renvoyée dans les trois mois qui suivent la fin de l’action et pour les formations se terminant en novembre et en décembre au plus tard le 31 janvier 2022.**

* **Procédure à respecter**
1. L’employeur adresse une demande préalable à la CPNEF accompagnée des pièces justificatives au minimum **deux mois avant le début** de la formation, et au plus tard le 1er octobre 2021 pour les actions se déroulant en novembre et décembre 2021.
2. La demande est examinée en Comité Technique Paritaire.
3. Après instruction de la demande, le Comité Technique Paritaire envoie sa réponse à l’employeur.
4. Une fois l’action terminée, l’employeur adresse à la CPNEF-Co Elisfa une demande de remboursement accompagnée des pièces justificatives.
5. A réception de la demande de remboursement complété et après analyse du dossier, la CPNEF envoie le règlement à l’employeur.

**ACTIONS D’ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**DEMANDE PRÉALABLE 2021**

**Identification de l’employeur :**

Nom de la structure/ raison sociale :

Numéro d’adhérent à Uniformation *(ICOM)* :

Adresse postale :

Téléphone :

E-Mail  :

Nom du responsable à contacter :

Fonction du responsable à contacter :

Téléphone :

Mail :

**Identification de l’organisme de formation :**

Raison sociale :

Adresse postale :

Numéro de déclaration d’activité, en cours de validité, en tant que prestataire de formation :

Le prestataire est référencé par Uniformation : Oui Non

Téléphone :

Nom du formateur qui a réalisé l’action :

Qualification du formateur :

**Déroulement de l’action :**

Date de début : …………….../………………/ 2021 Date de fin : ……………/………………/ 2021

Nombre de jours : ………………. Ou nombre de séances : ………………. Nombre d’heures : ………..

Nombre de salarié.e.s :. ……………….

**Lieu de la réalisation de l’analyse des pratiques professionnelles** **:**

Dénomination (raison sociale) :

Adresse complète :

**Commentaires ou précisions :**

Je soussigné M/Mme (prénom et nom) :

En qualité de (fonction) :

Autorise la CPNEF à transmettre les informations relatives à cette demande de financement au Référent(e) en Région**\*** de mon territoire afin qu’il/elle puisse m’accompagner dans mes démarches relatives à ce dossier **🞎 Oui 🞎 Non**

Date Signature + cachet de la structure

**\***Afin de soutenir le développement régional de la formation professionnelle, la CPNEF a mis en place un réseau de référents(es) en régions Leur rôle est notamment d’accompagner les structures de la branche ALISFA dans la gestion des compétences et l'articulation des différents dispositifs de formation.

Le/la référent(e) en région est également chargée de vous accompagner dans le montage d'actions de formation collectives et vous aider à trouver des financements.

Vous trouverez leurs [coordonnées](http://www.cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html) sur notre site internet [www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande préalable :**

* Le programme détaillé de l’action, précisant notamment les objectifs et les moyens pédagogiques mis en œuvre.
* Le calendrier prévu avec pour chaque date le nom des participants, leur fonction et leur emploi repère ainsi que les horaires des séances.
* Un devis détaillé de l’organisme de formation distinguant, le cas échéant, entre les coûts d’encadrement et les frais annexes.

**LA DEMANDE PRÉALABLE DE PRISE EN CHARGE ET LES PI****ÈCES JUSTIFICATIVES SONT À** **RETOURNER :**

* **AU MINIMUM DEUX MOIS AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION**
* **ET AU PLUS TARD LE 1er OCTOBRE 2021**
* **PAR MAIL :** **cpnef@cpnef.com**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

* Le/la référent.e emploi, formation de votre région ([cliquez ici](http://cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html)  pour obtenir ses coordonnées),
* La permanence de la CPNEF :
* . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi)
* . Par courriel :  cpnef@cpnef.com

**ACTIONS D’ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT 2021**

**Identification de l’employeur :**

Nom de la structure/ raison sociale :

Numéro d’adhérent à Uniformation *(ICOM)* :

Adresse postale :

Téléphone :

E-Mail :

Nom du responsable à contacter :

Fonction du responsable à contacter :

Téléphone du responsable à contacter :

Mail du responsable à contacter :

**Identification de l’organisme de formation :**

Raison sociale :

Adresse postale :

Numéro de déclaration d’activité, en cours de validité, en tant que prestataire de formation

Téléphone :

Nom du consultant/formateur qui a réalisé l’action :

Qualification du consultant/formateur :

**Déroulement de l’action :**

Date de début : ………………/……………/2021 Date de fin : …………/……………/2021

Nombre de jours : ………………. Ou nombre de séances : …………………. Nombre d’heures : ………...

Nombre de salariés :.

**Lieu de la réalisation de l’analyse des pratiques** professionnelles**:**

Dénomination (raison sociale) :

Adresse complète :

**Commentaires ou précisions** :

**Pièces à joindre obligatoirement à la demande de remboursement :**

* La copie du courrier d’accord de la CPNEF
* Le calendrier réaliséavec, pour chaque date, le nom des participants et les horaires.
* Les feuilles d’émargement ou attestations de présence pour l’ensemble des dates et des stagiaires.
* La copie de la facture **acquittée** de l’organisme. Cette facture doit être détaillée et permettre de distinguer, le cas échéant, entre les coûts d’encadrement et les ~~coûts~~ frais annexes.
* Une facture ou mémoire de frais de votre structure à la CPNEF/CO Elisfa, faisant apparaître le libellé suivant « participation au financement d’une action d’analyse des pratiques professionnelles », du montant engagé sous réserve de respecter le montant accordé par la CPNEF.

**LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET LES PI**È**CES JUSTIFICATIVES SONT** À**RETOURNER :**

* **DANS LES TROIS MOIS SUIVANTS LA FIN DE L’ACTION**
* **AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2022 POUR LES FORMATIONS SE TERMINANT EN NOVEMBRE ET EN DÈCEMBRE 2021**

**PAR MAIL :** **cpnef@cpnef.com**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

* Le/la référent.e emploi, formation de votre région ([cliquez ici](http://cpnef.com/index.php/du-cote-des-regions.html)  pour obtenir ses coordonnées),
* La permanence de la CPNEF :

 . Par téléphone : 01 58 46 13 45 (tous les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi)

 . Par courriel :  cpnef@cpnef.com